

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(ANAQ-SUP)



**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DU PROGRAMME
DU MASTER EN AMENAGEMENT ET GESTION
DURABLE DES ÉCOSYSTEMES FORESTIERS ET
AGROFORESTIERS (AGDEFA)
DE L'UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR
(UASZ)**

L'équipe d'évaluation :

- Pr. Kandioura NOBA, Président ;
- Pr. Mouhameth CAMARA, Membre ;
- Dr. Diatta MARONE, Membre

Signature :

Pour l'Equipe, le Président

Juillet 2018

Table des matières

Introduction	3
1. Présentation du programme évalué	4
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	4
3. Description de la visite sur site.....	5
4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup	6
5. Points forts du programme	14
6. Points faibles du programme	14
7. Appréciations générales.....	15
8. Recommandations à l'établissement	16
9. Recommandations à l'ANAQ-Sup.....	17
10. Proposition de décision	17

Introduction

Dans le cadre de sa mission comme chargée d'assurer la qualité des programmes, des filières et des établissements publics et privés, l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-SUP) a commandité l'évaluation externe du programme de Master en Aménagement et Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers et Agroforestiers (AGDEFA) de l'Université Assane Seck de Ziguinchor. Pour ce faire, l'équipe d'experts externes composée des Professeurs Kandioura NOBA, Mouhameth CAMARA et du Dr Diatta MARONE s'est rendue sur le site le 5 mars 2018. Cette évaluation externe rentre dans le cadre du processus d'accréditation de programmes des Institutions d'Enseignement Supérieur mis en place par l'ANAQ-SUP. En abordant les points saillants suivant les canevas établis par l'ANAQ-SUP, ce rapport présente les résultats du travail des experts externes à partir desquels une décision objective sera proposée quant à l'accréditation ou non du Master AGDEFA.

1. Présentation du programme évalué

Afin de contribuer à l'atténuation des effets climatiques et anthropiques qui dérèglent le fonctionnement des formations forestières et agroforestières au Sénégal, l'UASZ a mis en place un programme de Master en Aménagement et Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers et Agroforestiers (AGDEFA). Ce programme qui a démarré durant l'année académique 2010-2011 a pour objectif principal de former des techniciens capables d'imprimer une gestion durable des écosystèmes forestiers et agroforestiers. Il est dispensé sur une période de 4 semestres conformément aux exigences du système LMD. Les cours magistraux, les travaux dirigés et les travaux pratiques constituent les modalités d'enseignement des semestres 1, 2 et 3, et le stage professionnel, les modalités d'enseignement du semestre 4. Les objectifs spécifiques d'enseignement du programme de Master AGDEFA sont clairement spécifiés et sont en accord avec la vision de l'UASZ inscrite dans son plan stratégique. En somme, le programme de Master AGDEFA est pertinent car correspond à un besoin réel de formation dans cette région naturelle de la Casamance.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Après examen du rapport d'auto-évaluation du programme de Master AGDEFA, il convient de noter la clarté du style avec lequel il a été rédigé. Certains éléments de preuve ont été bien articulés au contenu du rapport. Le rapport contient toutes les informations utiles à son évaluation, mais des maladresses relevées dans certains paragraphes méritent d'être soulignées :

- Le problème sérieux de l'unicité des guichets n'a pas été mentionné dans ce rapport ; Ce problème, du reste général dans la plupart des universités du Sénégal, affecte le bon déroulement des sorties pédagogiques ;
- Rien ne renseigne sur la valeur pédagogique de la parcelle expérimentale (superficie, emplacement, caractéristiques, statut) mentionnée à la page 4 du rapport d'auto-évaluation ; la visite sur le terrain effectuée montre la non opérationnalité à ce jour de cette parcelle agroforestière ;
- Le profil métier « spécialiste en suivi et évaluation » présenté à la page 6 du rapport n'est pas pris en compte dans la maquette du programme ;

- L'élément constitutif « Entrepreneuriat/création de projet » n'est ni dans les objectifs spécifiques du Master, ni dans le profil métier ;
- En examinant à fond le standard 3.02 du rapport et en le comparant au même standard 3.02 du rapport d'auto-évaluation du programme de Licence en Agroforesterie du 26 octobre 2015, soumis à l'ANAQ-Sup, il nous semble que certains éléments d'évaluations de la licence se retrouve presque textuellement dans celui du Master par un processus de « copier-coller » ; il s'agit pourtant de deux niveaux différents. En effet, dans le présent rapport, deux passages semblent confirmer notre hypothèse :
 - dans le premier paragraphe de la page 22, il est bien écrit « il est prévu qu'à partir de la rentrée 2015-2016 certains cours seront mis en ligne » et le même texte se retrouve dans le contenu du standard 3.02, au deuxième paragraphe de la page 2 du rapport d'auto-évaluation de la licence d'agroforesterie de 2015 ;
 - dans le troisième paragraphe de la page 22 du rapport, une confusion apparaît sur la première phrase où on parle de l'obtention du diplôme de la Licence alors qu'il s'agit du Master. La ressemblance du contenu de cette page 22 avec celui de la page 22 du rapport d'auto-évaluation de la Licence en Agroforesterie apparaît ainsi trop manifeste. Le même constat s'applique au premier paragraphe du standard 3.04 de la page 23 du rapport.

3. Description de la visite sur site

3.1 Organisation et déroulement de la visite

Le lundi 5 mars 2018, l'équipe d'experts s'est rendue à Ziguinchor pour effectuer la mission de terrain relative à l'évaluation externe du Master d'Agroforesterie de l'UASZ conformément aux exigences de l'ANAQ-Sup dans le processus d'accréditation des programmes d'enseignement supérieur. Déjà, le 4 mars 2018, une réunion préliminaire a été tenue par les experts pour affiner la méthodologie à suivre. Après plusieurs échanges, la démarche méthodologique proposée par le Département est finalement adoptée. La visite qui a démarré à 8 h 30 portait sur les points saillants suivants :

- Présentation sommaire de l'établissement par le Directeur de l'UFR LASHU : missions de formation et gouvernance,

- (CIAQ) de l’UASZ ; Présentation du programme par le Chef de Département : discussions et demande de documents complémentaires. Etaient présents : les trois experts, le Personnel d’Enseignement et de Recherche (PER) du programme, le Directeur de l’UFR et le responsable de la Cellule d’Interne d’Assurance Qualité
- Visite des locaux et infrastructures (bibliothèques, blocs administratifs, laboratoires, dispositifs de sécurité, aires de récréation pour étudiants, autres infrastructures pédagogiques) ;
- Entretien avec le PER, le Personnel Administratif Technique et de Service (PATS) et les Etudiants ;
- Synthèse de la journée par les trois experts ;
- Restitution orale devant le PER, le Directeur de l’UFR et le responsable de la CIAQ.

3.2. Appréciation de la visite sur site

La visite s’est déroulée sans entraves ni difficulté particulière. Toutes les parties prenantes, à savoir le Directeur de l’UFR, le PER, le PATS, le responsable de la CIAQ, les étudiants et certains responsables (Bibliothèque, Bureau d’accueil, d’orientation et d’information, laboratoires) ont significativement aidé à la réussite de la mission.

La visite s’est terminée à 20 h 45.

4. Appréciation du programme au regard des standards de l’ANAQ-Sup

CHAMP D’EVALUATION 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d’études

Standard 1.01 : Le programme d’études est régulièrement dispensé

Il est ressorti de la lecture du rapport d’auto-évaluation du programme de Master AGDEFA et des échanges avec le PER, le PATS et les étudiants que le programme est régulièrement dispensé depuis la rentrée académique 2010-2011. Depuis l’ouverture du Master, la progression du nombre d’étudiants inscrits est en nette progression passant de 15 à 48 étudiants lors des rentrées académiques 2010-2011 et 2016-2017, respectivement. Le rapport de traçabilité de 2017 atteste de cette progression et montre que l’UASZ a pris les dispositions idoines pour suivre la destination de ses étudiants.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.02 : Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

Le Master AGDEFA qui est l'un des deux Masters en Agroforesterie dispensés dans les universités sénégalaises a pour objectifs de former des techniciens qualifiés dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des systèmes agroforestiers et forestiers. L'objectif du Master correspond bien à la vision du plan stratégique de l'UASZ qui est de former des cadres supérieurs qualifiés dans des filières correspondant aux besoins de l'économie locale, nationale et régionale.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

L'intervention des professionnels (en moyenne 10/an) dans les enseignements du programme, les stages des étudiants dans les entreprises, l'organisation annuelle de la journée université-entreprise, le recrutement des sortants au niveau local et international attestent des liens étroits que le programme est parvenu à tisser avec le milieu professionnel. Cependant, la création de zones d'application pratique (ZAP) aurait pu faciliter une meilleure intégration des étudiants en milieu réel.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

CHAMP D'ÉVALUATION 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Les réunions de laboratoire organisées chaque année entre professeurs et étudiants, le conseil de département qui se réunit régulièrement pour statuer sur les aspects administratifs et pédagogiques et la validation des décisions par le conseil de l'UFR avant leur transmission au rectorat montrent une organisation interne qui tire vers la qualité. Le bureau d'accueil, d'orientation et d'information vient appuyer le processus. La participation des étudiants dans l'exécution des projets R/D est à saluer. Cependant, l'entretien avec le PATS révèle la nécessité d'intégrer encore plus cette partie très importante du personnel dans les instances de décisions.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Le département d'agroforesterie ne détient pas de procès-verbaux attestant de la validation des programmes d'enseignement à l'UASZ (voir lettre du 21 janvier 2017 adressée par le recteur au Secrétariat Exécutif de l'ANAQ-Sup). Par contre, les discussions avec le PER autour du rapport d'auto-évaluation montrent que ces derniers ont pleinement participé aux séminaires organisés par l'UASZ ayant permis d'élaborer les maquettes, les contenus et les modalités d'enseignement du Master. En plus, les autres collègues des universités de l'UCAD et de l'UGB, les professionnels et les étudiants y ont activement participé.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études

Le programme de Master AGDEFA est évalué régulièrement tous les trois ans. En 2014, un atelier d'évaluation du programme a été organisé au Cap Skiring avec la participation des PER, des universités sénégalaises, des étudiants et du monde professionnel. Au cours de cet atelier, la revue des éléments constitutifs a donné naissance à l'actuelle maquette présentée dans le rapport d'auto-évaluation. L'UASZ dispose d'une CIAQ qui contribue significativement à l'orientation des enseignements vers la qualité. Cependant, le programme gagnerait à être supervisé par un professeur de rang A interne à l'institution.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

CHAMP D'ÉVALUATION 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Le programme est présenté sous forme de maquettes. Ainsi les 4 semestres sont bien structurés en Unités d'Enseignements (UE) regroupant des Eléments Constitutifs (EC) conformément au système LMD. Les méthodes d'enseignement (Cours Magistraux –CM-, Travaux Pratiques –TP-, Travaux Dirigés –TD- et Travail Personnel de l'Etudiant –TPE-) sont précisées. Le TPE représente 50% du Volume Horaire Total (VHT) des EC pour les

semestres 1, 2 et 3. Le semestre 4 qui correspond au stage de fin d'études est essentiellement pratique et le TPE y occupe environ 97% du Volume Horaire Total. Les UE sont créditées (en raison d'un crédit pour vingt heures de cours), affectées d'un coefficient de pondération. Elles regroupent les matières de disciplines apparentées et sont réparties dans les 4 semestres. Les EC sont aussi affectées d'un coefficient de pondération mais ne sont pas créditées. Toutefois, toutes les UE sont obligatoires et il n'existe pas d'UE libre ou optionnelle. De même, le semestre 1 affiche un Volume Horaire Total de 560 heures au lieu de 600.

A part la présentation du mémoire de fin d'études qui est orale, toutes les autres évaluations sont sous forme écrite.

Les maquettes, *syllabii* et plans de cours ont été fournis comme éléments de preuve. Cette disposition dans l'organisation pédagogique est conforme aux termes de la loi et du décret en vigueur, au niveau national sur le LMD.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Les enseignements développés dans le programme correspondent bien à ce qui est généralement admis comme disciplines fondamentales dans une formation de type Master en Agroforesterie. Ils prennent en compte la composante ligneuse, la composante herbacée, les productions animales et leurs interactions.

Ces enseignements sont organisés en cours théoriques, travaux dirigés et pratiques et un stage professionnel obligatoire crédité.

En plus de ces fondamentaux, s'ajoutent des cours transversaux (communication participative, langue étrangère, statistique et SIG, éthique et législation forestière) ainsi que des conférences sur des thématiques relatives à l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, outils indispensables qui forgent les apprenants et les mettent au cœur du processus d'apprentissage.

En outre le département d'agroforesterie dispose, depuis 2015-2016, d'une ferme d'application en cours d'aménagement, au sein du campus de l'Université.

Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Toutes les Unités d'enseignement ainsi que les EC font l'objet de construction de syllabus qui définissent les objectifs de la formation et les méthodes d'enseignement et d'évaluation. L'état des connaissances et l'évaluation des compétences acquises, sont régulièrement testés par au moins un contrôle continu et d'un examen écrit par semestre. Le semestre 4 est exclusivement réservé à un stage professionnel sanctionné par la rédaction d'un mémoire.

Les enseignants sont initiés à l'enseignement à distance et ont accès aux bases des données en ligne qui permettent une mise à jour permanente des connaissances et d'intégrer dans le programme les innovations scientifiques, biotechnologiques sur les nouvelles connaissances en matière de technologies agroforestières.

Toutefois le contenu du standard 3.02 du rapport d'auto-évaluation du programme de Master AGDEFA tel que présenté dans le rapport, ressemble à bien des égards, à celui proposé dans le rapport d'auto-évaluation du programme de Licence du 26 octobre 2016 soumis à l'ANAQ-Sup. Il serait souhaitable de bien distinguer les 2 programmes qui sont de niveaux différents. Dans le cas du Master, la mise en place d'une zone d'application pratique qui devrait permettre aux étudiants de consolider les connaissances théoriques et aux enseignants de réaliser des essais, nous semble de plus en plus un impératif. Il en est de même de l'intégration d'UE optionnelles dans le programme.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

L'élément de preuve relatif au décret no 2013-875 modifiant le précédent numéroté 2012-1115 définit les conditions d'inscription et d'obtention du diplôme de Master. Des supports comme le guide du nouvel étudiant, le BAO sont d'importants canaux d'information qui renseignent sur ces conditions.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Il convient de signaler que les éléments de preuve qui nous ont été présentés donnent un taux de réussite satisfaisant de 86 %. Le programme est doté d'un logiciel «Scolarix» qui gère le parcours des étudiants ; la création d'une Direction de l'Insertion et des Stages (DIS) des étudiants qui appuie le programme est à saluer.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

CHAMP D'ÉVALUATION 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

L'enseignement est dispensé par un corps enseignant pluridisciplinaire avec de la qualité scientifique avérée comme l'attestent les CV des enseignants. Cependant, même si la présence des professionnels comble le déficit en spécialité forestière, le programme gagnerait à recruter plus de forestiers (il n'y en a que deux), d'agroforestiers (il n'y en a pas) et d'un professeur de rang A au niveau du Département d'agroforesterie.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Même si le volume horaire de l'enseignant-chercheur du département est bien connu et bien formalisé, tel n'est pas le cas de la répartition du volume horaire consacré à la recherche. Une secrétaire a été affectée au département, ce qui pourrait atténuer la surcharge de travail du PER, et permettre une meilleure concentration sur la qualité des enseignements.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible

Le PER du programme AGDEFA est appuyé par les enseignants de l'UCAD, de l'UGB, de l'UT, et par les professionnels des structures de recherches comme l'ISRA. Des voyages d'études sont également organisés annuellement pour le PER. Cependant, dans le rapport

d'auto-évaluation, il n'a pas été mentionné la mobilité des PER du département d'Agroforesterie.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

CHAMP D'ÉVALUATION 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Le bureau d'accueil, d'orientation et d'information (BAOI), le guide de l'étudiant ainsi que le mini guide pour l'inscription et la réinscription sont autant d'outils de facilitation sur les conditions d'admission. La plateforme CAMPUSEN de la Direction de l'Enseignement supérieur, accessible aux étudiants assure la publication des conditions d'admission au programme du Master.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Les conditions d'admission et d'obtention de diplôme de Master sont basées sur des critères académiques purement inclusifs. Cependant, l'examen du tableau des effectifs fourni par le rapport d'auto-évaluation montre une évolution en dents de scie du nombre de filles inscrites au programme de 2011 à 2017. Il serait souhaitable de faire usage de plus de canaux d'information et de sensibilisation pour attirer plus d'étudiants et de professionnels.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en place le système LMD pour faciliter la mobilité des PER et des étudiants. Depuis son ouverture à nos jours, des étudiants du Master AGDEFA ont pu continuer leur cursus dans d'autres universités nationales et internationales. L'examen du rapport de l'étude de traçabilité de la Direction de l'Insertion et des Stages montre la mobilité effective des étudiants du programme.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Le ratio d'encadrement des étudiants qui a évolué de 1/40 en 2015 à 1/33 en 2017 montre la volonté du Département d'agroforesterie de fournir un encadrement de qualité à ses étudiants. Le système du tutorat instauré dans le département est aussi à encourager. Les étudiants sont également bien suivis lors des stages en milieu professionnel. Toutefois, des problèmes liés à

l'irrégularité des sorties pédagogiques ont été évoqués. La visite de la ferme expérimentale relève des manquements dans sa mise en œuvre : aucune activité d'expérimentation agroforestière ou forestière n'a été relevée. L'absence de parcelles d'expérimentation Agroforestière (PEA), de forêt d'application pratique (FAP) et de zones d'application pratique (ZAP) limitent la qualité pratique des étudiants qui sont appelés à concourir dans des milieux professionnels où l'excellence est de mise.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

En créant la direction de l'insertion et des stages (DIS), l'UASZ montre sa ferme volonté d'aider ses étudiants à trouver du travail. L'étude pilote de traçabilité des diplômés du département d'Agroforesterie de 2016, effectuée par la DIS, montre que sur une population de 100 individus, 25 sont en formation dans d'autres établissements (UGB, UCAD, etc...), quant aux 75 restants, ils sont 53% en activité professionnelle et 47% en chômage.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

CHAMP D'ÉVALUATION 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

La mutualisation dans l'utilisation des locaux a permis au programme de minimiser le manque d'infrastructures dont il souffre. L'UASZ dispose d'une salle de visioconférence mutualisée et dont profite le département d'Agroforesterie pour minimiser le manque de personnel enseignant. Le programme dispose d'outils très performants, de qualité et en quantité suffisante, notamment du matériel de foresterie pour les travaux pratiques et les sorties de terrain. Malheureusement, ce matériel performant est sous utilisé comme l'atteste le manque d'unités expérimentales (FAP, PEA, ZAP).

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

5. Points forts du programme

De l'analyse du rapport, il ressort les points forts suivants :

- Le programme est pertinent et correspond à un besoin réel de formation ; il est situé dans la région naturelle de la Casamance, à proximité de structures d'enseignements (Eaux et forêts et Agriculture), de structures Privées (Transformations de fruits et légumes) qui enrichissent la formation du point de vue des aspects pratiques, ce qui constitue autant d'atouts pour justifier la mise en place du Master AGDEFA ;
- En raison de sa vocation professionnalisante, le programme en soi est valorisant ; il y a une adéquation entre les objectifs de formation et la demande ;
- Le Master répond aux normes du système L.M.D ;
- Aussi bien les PER, les PATS, que les étudiants sont motivés, engagés et déterminés ; ils soutiennent tous le programme ;
- Le PER est compétent et qualifié ; il tient compte du caractère pluridisciplinaire du programme ;
- Il y a une forte implication des professionnels du public et du privé dans la formation ;
- Les infrastructures comme la BU et la salle de visioconférence pallient l'insuffisance de locaux et renforcent les capacités pédagogiques des enseignements ; ils donnent une grande visibilité au programme ;
- La BAIO et la DIS ainsi que le SERY des étudiants constituent un ensemble d'outils de qualité en faveur de la formation ;
- Le programme possède des équipements en agroforesterie et foresterie en nombre et en qualité ;
- L'existence d'une formation de niveau licence dans le même domaine (Licence en Agroforesterie de UASZ) déjà accréditée par l'ANAQ est un facteur probant pour le développement du programme ;
- L'acquisition d'un terrain (1,2 ha) dans le domaine de l'Université pour la mise en place d'une Ferme agroforestière est une option importante pour améliorer la pratique et la visibilité du programme.

6. Points faibles du programme

Parmi les points faibles du programme, on peut noter :

- L'inadéquation entre les objectifs et le contenu du Master notamment en ce qui concerne les profils métiers (Entreprenariat, suivi évaluation) ;
- L'insuffisance des ressources humaines (PER et PATS) ;

- L'absence d'enseignants de rang A, essentiel pour la mise en place et la conduite d'un programme de Master ;
- L'insuffisance du budget, l'accès difficile aux fonds ainsi que l'absence d'activités génératrices de ressources additionnelles ;
- L'insuffisance des activités pratiques :
 - o Laboratoires insuffisants en nombre ; le seul qui existe n'est pas aux normes ;
 - o Ferme agroforestière non encore opérationnelle ;
 - o Forêt d'Application Pratique et de Zone d'application pratique, outils pratiques indispensables pour une formation de qualité en Foresterie et en Agroforesterie, inexistantes ;
- Les problèmes de sécurité et d'hygiène
 - o Absence d'extincteurs dans la majeure partie des locaux (salles de classe, laboratoires, BIAO, surtout dans la bibliothèque, etc.) ;
 - o Inexistence d'espaces étudiants aménagés fonctionnels ;
 - o Toilettes à améliorer.

7. Appréciations générales

Le programme de Master AGDEFA de l'UASZ est une formation pertinente et actuelle en raison de sa position géographique et dans un contexte de changement climatique et de dégradation des ressources naturelles.

L'objectif du programme qui est de former des techniciens polyvalents capables d'imprimer un aménagement et une gestion durable des écosystèmes agroforestiers et forestiers est en parfaite adéquation avec les objectifs de l'État sénégalais en matière de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre l'insécurité alimentaire.

Cependant, le département d'Agroforesterie rencontre des difficultés qui, si elles ne trouvent pas de solutions à court terme, peuvent affecter significativement la qualité des enseignements. Trouver une solution à ces difficultés revient à :

- i. Opérationnaliser très rapidement la parcelle d'expérimentation agroforestière,
- ii. Créer des FAP et des ZAP,
- iii. Recruter un professeur de rang A en lieu et place de la mobilité du PER qui n'est pas une solution durable ainsi que des profils avérés en Agroforesterie et en foresterie et favoriser l'accompagnement des enseignants actuels de rang B au passage au rang A,

- iv. Dans le cadre des projets en partenariat, affecter directement au département les lignes **coûts directs** et à l'agence comptable de l'université les lignes **coûts indirects, si applicables**, afin de permettre au PER l'accès aux crédits à temps réel pour une plus grande capacité d'intervention tant dans la formation, la recherche que dans l'exécution des projets en partenariat.

8. Recommandations à l'établissement

Les recommandations ci-dessous recourent pour leur majorité, celles que le groupe d'experts externes ayant évalué la Licence d'Agroforesterie de l'UASZ en 2015 avait formulées à l'endroit du département :

- 1) Pour être en concordance avec les objectifs du Master, le contenu du programme devrait être revu pour bien afficher les profils métiers comme l'Entrepreneuriat et le suivi-évaluation;
- 2) Le recrutement de PER en nombre suffisant (avec le bon profil) devrait être envisagé ;
- 3) Dans l'urgence, le recrutement d'un professeur de rang A et/ou l'élaboration d'un plan de carrière clair permettant de favoriser le passage au rang A de certains enseignants est une priorité ;
- 4) Pour rendre le PER encore plus qualifié, il serait fortement souhaitable de recruter un forestier et deux agroforestiers de métier ;
- 5) Afin de favoriser les sorties pédagogiques et les travaux de recherches sur le terrain, le département d'Agroforesterie doit impérativement disposer d'une FAP, d'une PEA, toutes fonctionnelles et de ZAP ; ces structures constituent un gage de qualité pour le programme ;
- 6) Pour accompagner les activités pratiques, le département d'agroforesterie devrait envisager le recrutement d'un personnel technique (Techniciens) incontournable dans ce type de programme ;
- 7) Pour pallier l'insuffisance et l'accès difficile au budget et pour être crédible devant les bailleurs, le Département gagnerait à réfléchir à des activités génératrices de ressources additionnelles (Projets en partenariat, Production dans les FAP, PEA et ZAP) ; il en est de même de l'accès à ces crédits qui devrait être facilité par l'affectation des coûts indirects au programme ;
- 8) Des laboratoires fonctionnels spécialisés propres au département d'agroforesterie sont incontournables au regard du rôle important de cette formation face aux enjeux climatiques et aux exigences du développement durable ;

- 9) L'ensemble des locaux devrait faire l'objet de plus de mesures de sécurité ; il faudrait installer des extincteurs fonctionnels et suffisants partout où c'est nécessaire, en particulier à la bibliothèque et dans les laboratoires et disposer de toilettes fonctionnelles.

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup

Il ressort de la lecture du rapport d'auto-évaluation du programme du Master AGDEFA de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ) et de la visite de terrain effectuée sur le site, que :

- De réels efforts sont en train d'être faits pour l'amélioration de la qualité des enseignements ; ces efforts sont à encourager pour une jeune université ;
- Le Master AGDEFA est très pertinent et très actuel par rapport aux urgences de l'heure relativement aux effets pervers des changements climatiques et, en ce sens, mérite d'être soutenu fortement.

Toutefois les recommandations formulées ci-dessus doivent faire l'objet **d'un suivi adéquat par l'ANAQ en vue de leur application effective.**

Le groupe d'experts externes tout en remerciant l'ANAQ-Sup pour sa confiance, l'exhorte à **ne ménager aucun effort pour prendre en charge certaines questions qui sont de son ressort et sensibiliser le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur la nécessité d'accompagner le programme** notamment :

- l'insuffisance des ressources humaines (PER et PATS) et budgétaires eu égard aux ambitions du programme et de l'institution;
- les lourdeurs administratives et surtout financières (Guichet unique) mais dans le respect strict des procédures en vigueur ;
- la possibilité de générer des fonds additionnels au profit des activités pédagogiques, de recherche et de partenariat ;
- la finalisation des infrastructures (salles de TP et laboratoires) ;
- la recherche et l'acquisition de Forêt d'Application Pratique (FAP) et de Zone d'Application Pratique (ZAP).

10. Proposition de décision

NON ACCREDITE

Annexes

A1. Tableau 1. Liste des documents de preuve soumis à appréciation

Désignation	Caractère	Observation
Arrêté comité de pilotage de l'auto-évaluation du Master AGDEFA	Explicatif	Pertinent pour l'évaluation
Rapport de l'évaluation des Masters (12 au 15 juin 2014)	Explicatif	Pertinent pour l'évaluation
Note de service attestant l'affectation d'une secrétaire au département (2 janvier, 2018)	Explicatif	Pertinent pour l'évaluation
Les CV des enseignants-chercheurs du département	Explicatif	Pertinent pour l'évaluation
L'étude de traçabilité des diplômés du département d'Agroforesterie (mai, 2017)	Explicatif	Pertinent pour l'évaluation
Le plan stratégique de l'UASZ de 2011	Explicatif	Pertinent pour l'évaluation
Loi numéro 2011-5 du 30 mars 2011, relative au système LMD	Explicatif	Pertinent pour l'évaluation
Le décret relatif au diplôme de Master (12 octobre 2012)	Explicatif	Pertinent pour l'évaluation
Décret 2013 874 modifiant le décret 2012-1115 relatif au diplôme de Master (12 octobre 2012) du 20 juin 2013	Explicatif	Pertinent pour l'évaluation
Les comptes rendus des conseils du département	Explicatif	Pertinent pour l'évaluation